



ORDRE DU JOUR
Assemblée générale 2016-2017 de
l'Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke
2e Assemblée générale spéciale
Hiver 2017
20 mars 2017 - 11h30
A9-130 (Centre judiciaire)

Abréviations pouvant être utilisées pour alléger le PV

AGED = Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke

AG = Assemblée générale de l'AGED

CA = Conseil d'administration de l'AGED

CE = Conseil exécutif de l'AGED

CM = Conseil des membres de la FEUS

FEUS = Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke

ODJ = Ordre du jour

PV = Procès-verbal

RGs = Règlements généraux

Respo Acad = Responsable aux affaires académiques de l'AGED

Respo Comm = Responsable aux communications de l'AGED

Respo Commandites = Vice-Président aux relations professionnelles de l'AGED

VP = Vice-Président de l'AGED

Respo Externe = Responsable aux affaires externes de l'AGED

Respo Social = Responsable aux affaires sociales et sportives de l'AGED

Respo Admin = Responsable aux affaires administratives

1. **Ouverture de l'Assemblée**

Olivier Surprenant déclare la séance ouverte à 11h35.

2. **(D) Désignation du praesidium**

Olivier Surprenant suggère de proposer Léo Fugazza comme président d'Assemblée et Antoine Poirier-Godon comme secrétaire d'Assemblée.

La proposition est reprise par Christophe Tellier

La proposition est appuyée par Camille Rochefort-Racicot.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. **(D) Adoption de l'ordre du jour**

Véronique Bureau propose l'adoption de l'ODJ.

La proposition est appuyée par Christophe Tellier.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. **(D) Modification de l'article 44 des Règlements généraux de l'AGED**

Il y a eu présentation au CE d'une pétition pour modifier l'art 44.

Véronique Bureau explique que les gens en Coop/MBA/« science de la vie » ne peuvent s'impliquer au CE. Le but est que deux personnes puissent se relayer dans une candidature conjointe.

Laury-Ann Bernier veut savoir pourquoi le règlement ne passe-t-il pas en CA ou CAS d'abord ? Advenant que le CA veuille le modifier, ça doit aller en AG par la suite de toute façon.

Justin Chenel explique que selon les RGs, lorsqu'une pétition est déposée au CE, on convoque une AGS.

Christophe Tellier dit que le CA doit se positionner sur les questions monétaires. Sur des questions politiques, l'AG est plus pertinente.

Nicolas Désilets-Laforge dit que c'est le travail du CA de gérer les RGs. En arrivant sans travaux préparatoires, une AG peut être plus laborieuse, le CA va permettre un travail plus efficace. C'est aussi le travail du CE de trouver la meilleure stratégie, et passer par le CA aurait donné plus aisément l'heure juste.

Sandrine Bourgeois parle en son nom personnel, elle trouve que la différence de l'AGED avec les autres assos qui ont des postes aux 4 mois, c'est la maîtrise du poste et c'est une force des mandats annuels.

Laury-Ann Bernier dit que pendant que les filles faisaient signer la pétition, elle leur a donné son avis que ce n'était pas la meilleure stratégie, et celles-ci lui ont dit que le CE leur a dit de continuer dans cette voix. Elle ne croit pas que c'était la marche à suivre.

Nicolas Désilets-Laforge dit qu'il est possible que le CE n'ait pas pris la meilleure décision vu les circonstances.

Nicolas Delisle-Godin propose une plénière de 20 minutes.

La proposition est appuyée par Charles-Étienne Daviault.

Vote sur la proposition :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Plénière.

Fin de la plénière.

Justin Chenel suggère aux membres qui veulent se présenter en poste conjoint de considérer l'option d'un(e) adjoint(e), qui peut les assister dans leurs tâches et même les remplacer en cas d'absence.

Sandrine Bourgeois avait pensé qu'il serait possible d'utiliser le comité Communication-Mobilisation pour donner un appui au respo. comm.

Nicolas Delisle-Godin dit que c'est faisable d'être en Coop et d'avoir un poste d'exécutant, mais que ça prend beaucoup de support de la part de ses collègues.

Charles-Étienne Daviault demande au CE si c'est crédible de considérer l'option des réunions par Skype.

Émile Côté-Soucy dit que c'est vraiment possible d'avoir des CE même si les gens ne sont pas sur place. C'est arrivé pour plusieurs exécutants l'été passé.

Antoine Poirier-Godon propose l'adoption de la modification aux RGs telle qu'écrite par Véronique Bureau et Daphnée Auger :

« Que l'AG adopte la modification aux RGs suivante, soit l'ajout de l'article: 44.1 Mandats conjoints

Dans la situation où l'une d'elle est en stage au cours de l'année, deux personnes peuvent occuper conjointement un poste sur le Conseil exécutif, sauf pour les postes de Président, Vice-Président et Responsables aux affaires externes. Avant que leur mandat conjoint ne débute, elles doivent indiquer au Conseil d'administration, par avis écrit, la répartition du temps où l'une et l'autre des deux personnes occupe principalement le poste à travers leur mandat

conjoint. Elles sont réputées occuper seules le poste aux moments indiqués en ce qui a trait aux devoirs, responsabilités et autres dispositions portant sur la redevabilité du poste, ainsi qu'à l'exercice des droits et des pouvoirs du poste. Aux fins de la procédure d'élection, les personnes qui souhaitent occuper conjointement un poste sur le Conseil exécutif sont considérées former une seule candidature, mais leurs deux noms doivent être indiqués. »

La proposition est appuyée par Véronique Bureau.

Nicolas Delisle-Godin propose d'amender la proposition pour ajouter le poste de trésorier et le poste de responsable aux affaires sociales et sportives.

La proposition est appuyée par Charles-Étienne Daviault.

Nicolas Delisle-Godin explique que ce sont des postes qui nécessitent une seule et même personne. Le suivi de la comptabilité doit être fait par une seule personne.

Émile Côté-Soucy dit qu'en tant que trésorier, tout se fait par informatique, donc il ne voit pas de problème à un poste conjoint.

Nicolas Delisle-Godin dit que comme il est signataire de l'AGED, il faut faire le changement de nom avec la banque et aussi le trésorier siège sur le CA ce qui complique les choses.

Christophe Tellier dit qu'il y a déjà des postes du CA qui sont rotatifs. Il est tenu responsable pour les périodes où il était là seulement. Il ne voit pas le problème de faire pareil avec le trésorier.

Roxana David se demande si c'est vraiment pertinent de prévoir une exclusion d'avance dans les RGs.

Catherine Arseneau dit qu'il y a peu de gens qui vont voir les discours. Ça n'intéresse pas tout le monde. Il ne faut pas se fier au fait que les gens vont être logiques. Il y a toujours le danger du concours de personnalité. Donc les RGs doivent être solides pour éviter les problèmes.

Laury-Ann Bernier dit qu'il faut prévoir le pire. Les procédures de vote doivent être choisies et idéalement en CA cette semaine.

Émile Côté-Soucy dit que le changement de signataire prend 20 minutes. Le seul problème est que l'adoption du budget se fait à l'automne donc la personne qui a préparé le budget pendant l'été va devoir être là à l'automne pour le présenter.

Anne-Marie Dupuis dit que le trésorier est un pilier et qu'il doit être là au CA pour présenter l'évolution budgétaire.

Vote sur la proposition d'amendement :

Pour : 38

Contre : 1

Abstention : 7

La proposition d'amendement est adoptée à majorité.

Véronique Bureau propose d'amender la proposition pour retirer le poste de Vice-président.

La proposition est appuyée par Antoine Poirier-Godon.

Justin dit que le VP nage dans tous les dossiers de l'AGED. C'est une situation où il faut coordonner beaucoup de dossiers dans chaque poste. Ça va être difficile de transférer ça pendant l'année.

Nicolas Delisle-Godin dit que le VP est une mémoire institutionnelle pour le CE. Si le président démissionne, c'est lui qui prend les rênes, donc logiquement il ne faudrait pas qu'il soit conjoint.

Nicolas Désilets-Laforge vient de se rendre compte que son poste est plus valorisé qu'il ne le pensait. Si on regarde les RGs, il pense que c'est très possible que ce soit conjoint, on nage dans tous les dossiers, mais souvent ce sont des éléments ponctuels qui se règlent rapidement. C'est la Commission de refonte qui est l'élément le plus 'long terme'. Ce ne serait pas plus problématique que les postes ici proposés.

Olivier Surprenant dit que Nicolas Désilets-Laforge en ce moment connaît vraiment les dossiers parce qu'il est super impliqué mais que le poste ne nécessite pas nécessairement autant d'implication.

Justin Chenel rappelle que le VP est le gardien des RGs et de la procédure.

Christophe Tellier dit que le CE a la possibilité de nommer un nouveau président si celui-ci démissionne. Il ne pense pas que le savoir des procédures devrait être réservé à une seule personne.

La question préalable est demandée.

Le 2/3 est constaté.

Vote sur la proposition d'amendement :

Pour : 6

Contre : 27

Abstention : 9

La proposition d'amendement est battue à majorité.

Justin Chenel invite à battre la proposition et à considérer l'option des adjoints.

Laury-Ann Bernier veut qu'on appuie la proposition et qu'elle soit analysée par le CA, remaniée ou pas, et ensuite que l'AG l'entérine. Le temps presse vu l'élection qui arrive.

Nicolas Delisle-Godin trouve déplorable que le débat soit écourté par une question préalable quand des gens voulaient encore s'exprimer.

Antoine Poirier-Godon souligne la redondance des dernières interventions.

Nicolas Delisle-Godin pense qu'on peut adopter ou pas et que la commission de refonte va pouvoir prévoir les modalités en cas de démission.

Le vote est demandé.

Vote sur la proposition :

Pour : 25

Contre : 14

Abstention : 5

La proposition est adoptée à majorité simple.

Point d'ordre : la modification aux RGs doit se faire au 2/3.

Léo Fugazza dit que dans les pouvoirs de l'AG, l'article 16 (i) relatif à la modification des règlements pour le bon fonctionnement de la corporation ne prévoit pas de type de majorité, en comparaison de l'article 25 pour le CA qui spécifie clairement le 2/3. Vu l'absence d'une telle disposition en Assemblée générale, on retombe au principe de base qui est celui de la majorité simple. C'est sa décision sur le point d'ordre qui naturellement est appellable à l'Assemblée.

Nicolas Delisle-Godin dit que la dernière AG a rendu manifeste le fait que la procédure de modification des règlements n'est simplement pas présente directement dans les RGs.

Christophe Tellier explique que la Commission de refonte a constaté dans les RGs un manque d'uniformité dans les dénominations, donc il faut faire attention de conclure du caractère équivoque ou non équivoque des expressions « règlements » et « règlements généraux ».

Léo Fugazza voit dans l'article qui concerne le CA une disposition qui dit seulement « règlements », donc pas « règlements généraux » ce qui serait particulier. Il va continuer de chercher des exemples mais il continuerait avec l'interprétation que les RGs sont simplement mal écrits et qu'il n'y a pas d'intention spécifique, surtout que le terme « règlements » n'est pas défini d'un côté ni de l'autre.

Nicolas Delisle-Godin dit qu'il ne voit nulle part de procédure de vote quant à une proposition sur les pouvoirs de l'AG, donc on s'en tiendrait à l'article 14 qui renvoie aux procédures de modifications du Code Morin qui prévoient la modification au 2/3.

Léo Fugazza rappelle le reste de la procédure du Code Morin qui prévoit une démarche d'ordre successif qui est clairement exclue par nos règlements, il ne pense pas que l'AGED veut procéder par trois assemblées pour modifier ses RGs.

Olivier Surprenant veut faire un appel à la coutume. Depuis qu'il est à l'AGED, l'AG a toujours fonctionné au 2/3 pour la modification des RGs.

Nicolas Delisle-Godin avance aussi que toutes les modifications aux RGs se sont faites au 2/3 selon son souvenir.

Léo Fugazza est d'accord mais se demande si c'était une question de fait ou si le 2/3 avait vraiment été exigé. Si des exemples spécifiques pouvaient être mis de l'avant, il les prendrait et pourrait reconsidérer sa décision.

Justin Chenel demande au président de considérer la primauté du droit dans sa décision. Si jamais on accepte la modification des RGs à 50%+1, il faudrait rouvrir toutes les propositions des RGs qui ont été faites durant les trois dernières années.

Léo Fugazza dit que comme il n'a pas connaissance personnelle de ce genre de vote-là, il va refuser le point d'ordre et permettre d'en faire appel.

Appel de la décision

Vote sur la décision du président :

En faveur de la décision : 18

En défaveur de la décision : 18

Abstention : 4

Recomptage

Vote sur la décision du président :

En faveur de la décision : 18

En défaveur de la décision : 18

Abstention : 4

Il y a égalité sur la décision du président.

Léo Fugazza dit que vu l'égalité sur sa décision, la décision est maintenue. Il conseille vivement à l'AG de clarifier les éléments débattus dans ses RGs

Point de privilège : Nicolas Delisle-Godin veut être sûr que l'Assemblée est consciente de l'impact de ce vote sur toutes les modifications précédentes des RGs. Il va falloir revenir sur tous les PVs pour vérifier la légitimité des modifications.

5. Fermeture de l'Assemblée

Constatant l'épuisement des points à l'ODJ, le président prononce la levée de la séance à 13h01.